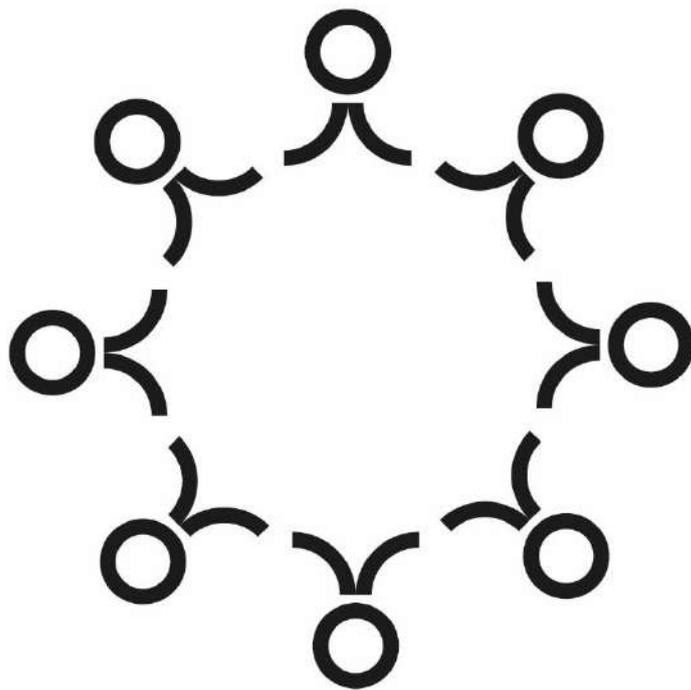


tot  
ou  
r'art

Le réseau  
culturel solidaire

Projet  
Associatif  
Global  
2023-2028



## Table des matières

1. 20 ans d'accompagnement	2
2. Un écosystème constitué au fil des années	4
3. Notre ambition : humaniste, engagée et solidaire	6
4. Objectifs, moyens mis en œuvre et évaluation	7
AXE 1 - Faciliter l'accès aux ressources culturelles et la participation des personnes accompagnées à la vie culturelle	8
AXE 2 : Animer, fédérer un réseau des structures des champs de la Culture, Solidarité, Santé et Justice en Alsace et garantir l'efficacité démocratique de nos instances	10
AXE 3 - Outiller et accompagner les acteurs et actrices de l'action sociale et culturelle, la Ressourcerie Culture & Solidarité	13
AXE 4 – Contribuer à la visibilité de notre action et à la présence de notre expertise dans les instances locales, nationales et internationales	15
ANNEXES	17
Analyse interne et externe	
Déclaration de Fribourg	

“Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.”

*Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948*

# 1. 20 ans d'accompagnement

Tôt ou t'art est le réseau culturel et solidaire en Alsace. En tant que centre de ressources "culture et solidarité", il permet la rencontre et la collaboration des professionnels, des bénévoles et des bénéficiaires de l'action sociale et culturelle.

Depuis 2001, l'association fédère une multiplicité d'acteurs et d'actrices, qui représentent en 2023, environ 500 établissements et 70 000 personnes :

- 110 structures culturelles dont des compagnies artistiques,
- 390 structures de la solidarité, de la santé et de la justice.

Au travers des projets qu'il porte ou qu'il soutient, le réseau Tôt ou t'art est un activateur de cohésion sociale, d'inclusion et de création, destiné à faire évoluer le regard de la société sur les personnes accompagnées par les structures de la solidarité, de la santé et de la justice.

Historiquement, l'association intervient selon 3 axes :

**Créer les conditions de la participation des personnes en situation de vulnérabilité dans les lieux culturels alsaciens et faciliter l'accès aux ressources artistiques (œuvres et pratiques),**

**Favoriser l'interconnaissance, la collaboration, outiller les acteurs et actrices de l'action culturelle et sociale et expérimenter des projets artistiques à visée sociale,**

**Observer, étudier et défendre l'intérêt des pratiques artistiques et culturelles dans l'accompagnement social, l'émancipation des personnes et la cohésion d'un territoire.**

Dans la continuité de son action en faveur de la participation de toute personne à la vie culturelle, Tôt ou t'art s'est récemment engagée pour la promotion et le respect des Droits culturels des personnes. Ainsi l'action de Tôt ou t'art s'inscrit dans la dynamique de la Déclaration de Fribourg (2007). Elle tend à assurer le respect et la considération de toute personne, en soutenant son inclusion dans la société et l'exercice de ses droits culturels. Ceux-ci sont entendus comme *"les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identité en accédant, pratiquant et contribuant à des références culturelles perçues comme autant de ressources nécessaires à son processus d'identification, de communication et de création"*.

---

<sup>1</sup> Selon Patrice Meyer-Bisch, président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels et membre du Groupe de Fribourg, à l'origine de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels dans l'entretien "Les droits culturels, dans la loi et dans les politiques culturelles" accordé à Balise, le magazine de la BPI Publié le 05/09/2018.

## Tôt ou t'art en quelques dates

- **Juillet 2001** : création de l'association sous l'impulsion de SISTRA, Centre médico-psychologique Robertsau, Allo Job, Logiservices, Emergence, ARASC, URSIEA, PDITH, Réforme, l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Bas-Rhin, l'ANPE à travers une billetterie ou contremarquerie solidaire à 3 euros,
- **2006** : début de l'organisation de présentation des saisons culturelles à Strasbourg. L'événement se transforme en « forum » en 2010 et est proposé sur plusieurs territoires dès 2012,
- **2008** : Tôt ou t'art devient "Tôt ou t'art - Cultures du cœur 67" ; début du partenariat en milieu rural avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
- **2010** : création du pôle lecture-écriture, pour valoriser l'accès à la lecture et à l'écriture comme préalable à l'insertion des personnes,
- **Octobre 2011** : rédaction et signature de la charte d'accueil des publics en insertion dans les lieux culturels par la DRAC, le Département du Bas-Rhin, La Communauté Urbaine de Strasbourg, la Ville de Strasbourg, l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ; scission avec Cultures du cœur,
- **2013** : Lancement de l'appel à projet pour financer des ateliers de pratiques dans les structures sociales et lancement de la plateforme internet de réservation,
- **2014** : Début des programmes de formations en lien avec les CEMEA,
- **2015** : Développement des collaborations dans le Haut-Rhin,
- **2019** : Développement des services en tant que centre de ressources Culture et Solidarité,
- **2020** : Entre les deux confinements, organisation des Renc'arts solidaires, 32 performances artistiques dans les structures médico-sociales,
- **2021** : Tôt ou t'art devient officiellement organisme de formation en obtenant la certification QUALIOP1, mise en oeuvre du PAVE (Projet Artistique Vers l'Emploi), portage d' "Un livre pour rêver", lancement du premier Groupe autonome de Spectateurs (GAS) alsacien avec la Cie Actemo Théâtre,
- **2022** : Engagement marqué en faveur de la promotion des droits culturels et sensibilisation des membres du conseil d'administration par réseau Culture 21.

## 2. Un écosystème constitué au fil des années

Dès ses débuts, le projet de Tôt ou t'art est conduit au bénéfice des **“personnes en situation d'exclusion”**. Au fil du temps, la question de la difficulté de qualification des personnes qui se situent au cœur de notre projet s'est posée de nombreuses fois. En effet, les mots souvent enferment, réduisent dans des catégories qui ne rendent pas compte des réalités. Cela dit, la réalité des politiques publiques incarnées dans les incontournables demandes de subvention, la nécessité de communiquer, de bien se faire comprendre dans les documents, les discours, nous a irrémédiablement conduit à devoir nommer, mentionner, désigner, choisir... Notre vocabulaire associatif n'a cessé d'évoluer au gré de nos débats et de notre réflexion collective.

### Un vocabulaire qui évolue...

Ainsi, après l'utilisation des termes désignant des publics **“en rupture”**, **“éloignés”** ou encore **“en insertion”**, les membres du réseau sont passés par **“public prioritaire”**, **“exclu”**, en **“difficulté”**, en **“précarité”** pour plutôt parler désormais de **“personnes en situation de vulnérabilité”** par rapport à une fragilité au regard de leur hébergement, leur emploi, leur environnement familial, leur condition financière, ou une situation de santé, etc., altérant leur lien social et pouvant conduire à un mal-être, un repli sur soi. Aucune génération n'est à l'abri de ces situations : les enfants, jeunes, adultes, ou personnes âgées. Quelle que soit sa catégorie d'âge, on peut avoir le besoin de s'appuyer à un moment de sa vie sur une structure des champs de la Solidarité, de la Santé et de la Justice.

Longtemps, le réseau a été identifié comme un levier d'accessibilité aux lieux **“de culture”**. En effet, nous n'avons pas toujours formulé clairement que les personnes parfois qualifiées d'**“éloignées de la culture”** étaient bel et bien en déficit de fréquentation des lieux institutionnels mais certainement pas dépourvues de ressources culturelles ! Leurs venues dans les musées, salles de spectacle... contribue, certes, à leur enrichissement et ouverture d'esprit, mais également, en principe, à modifier ces lieux et les pratiques professionnelles qui y ont cours. En somme, les personnes s'approprient les codes des lieux culturels, c'est pour mieux les questionner et les transformer, pour qu'ils évoluent et qu'ils deviennent toujours plus des lieux de vie, de diversité culturelle et de représentativité de la société.

### Un réseau de membres et de partenaires

Si les personnes accompagnées sont au centre de notre projet, notre action se situe principalement à l'endroit des professionnelles, professionnels et bénévoles qui assurent cet accompagnement. En effet, nous fonctionnons avec **un réseau de membres** constitué des **acteurs et actrices des structures culturelles ; et des**

**structures de la solidarité**, de la santé et de la justice. Ainsi, au quotidien, Tôt ou t'art travaille avec les théâtres, médiathèques, musées, cinémas... et leurs directions ou responsable des relations avec les publics, avec les éducateurs et éducatrices spécialisés, ou avec les travailleurs sociaux et travailleuses sociales.

Les **partenaires publics** comme la DRAC, les agences, la Région, la CeA, les communautés de communes, les villes permettent un soutien technique, financier et d'ingénierie à notre projet. Les **soutiens privés** (mécènes et entreprises) sont également à nos côtés (ES, Crédit Mutuel, Hara Consulting, Recyclivre, DNA, des maisons d'édition, différentes fondations...).

Des partenaires opérationnels sont parties prenantes de notre fonctionnement comme par exemple dans le champ éducatif les **organismes de formation comme ESEIS, HEAR (CFPI), CFMI, ...** ou encore les **artistes pluridisciplinaires** qui interviennent lors des projets portés ou co-portés par Tôt ou t'art. Nous évoluons aux côtés d'autres partenaires dans un écosystème global qui se préoccupe du bien vivre ensemble et du développement durable. Il s'agit des **acteurs et actrices de l'ESS** (Entreprises et Ateliers chantiers d'insertion, les coopératives, les tiers-lieux...), de **structures passerelles ou fédérations** comme Cadence, Cultures du cœur, FAS, la Fédération des MJC ou encore le Réseau culture 21.

Enfin, de nombreuses personnes faisant partie de la société civile sont aujourd'hui engagées dans notre projet et participent à notre Conseil d'Administration ou agissent en tant que bénévoles sur le terrain.

### 3. Notre ambition : humaniste, engagée et solidaire

L'association Tôt ou t'art se reconnaît dans des valeurs humanistes, en défendant pour chaque personne la possibilité de s'épanouir librement et dignement dans sa singularité, de développer et de partager ses savoirs.

Notre stratégie pour l'avenir est de **faire vivre les axes de la convention de Fribourg sur les Droits culturels**. Ils regroupent à la fois les droits qui **protègent l'identité** (non-discrimination ou respect de l'identité), les **moyens d'expression** de cette identité (liberté d'expression, droit de participation à la vie culturelle, coopération culturelle, droit d'utiliser la langue...) et **l'accès aux diverses ressources** nécessaires pour vivre librement son identité tout au long de la vie (éducation, information, liberté d'association, accès aux patrimoines).

Au travers de la mise en œuvre de notre projet associatif, nous veillerons à l'appropriation, au respect et à l'exercice de ces droits fondamentaux par les acteurs qui composent le réseau. Nous nous engageons ainsi à valoriser et mettre en exergue toutes les cultures sur le territoire alsacien, seul moyen d'enrayer l'exclusion et les discriminations et de changer le regard sur les personnes en situation de vulnérabilité. En adoptant cette posture, nous visons à favoriser l'autodétermination et le pouvoir d'agir de toute personne.

Ainsi, Tôt ou t'art choisit de travailler la reconnaissance des Droits culturels des personnes par le prisme des pratiques artistiques, tout en reconnaissant l'interdépendance des autres droits.

Favoriser la connaissance et la mise en œuvre effective des Droits culturels passe principalement par :

- renforcer la reconnaissance de la pluralité des cultures et leurs interactions,
- développer l'accès à des ressources artistiques,
- encourager la participation des personnes à la vie culturelle : présence des personnes dans les lieux culturels, accès à la pratique artistique, créer des espaces d'expression et de contribution, émancipation des personnes par rapport à leur institution<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> en lien avec la notion de "parcours" selon la récente réforme du champ du Handicap - Réponse accompagnée pour tous

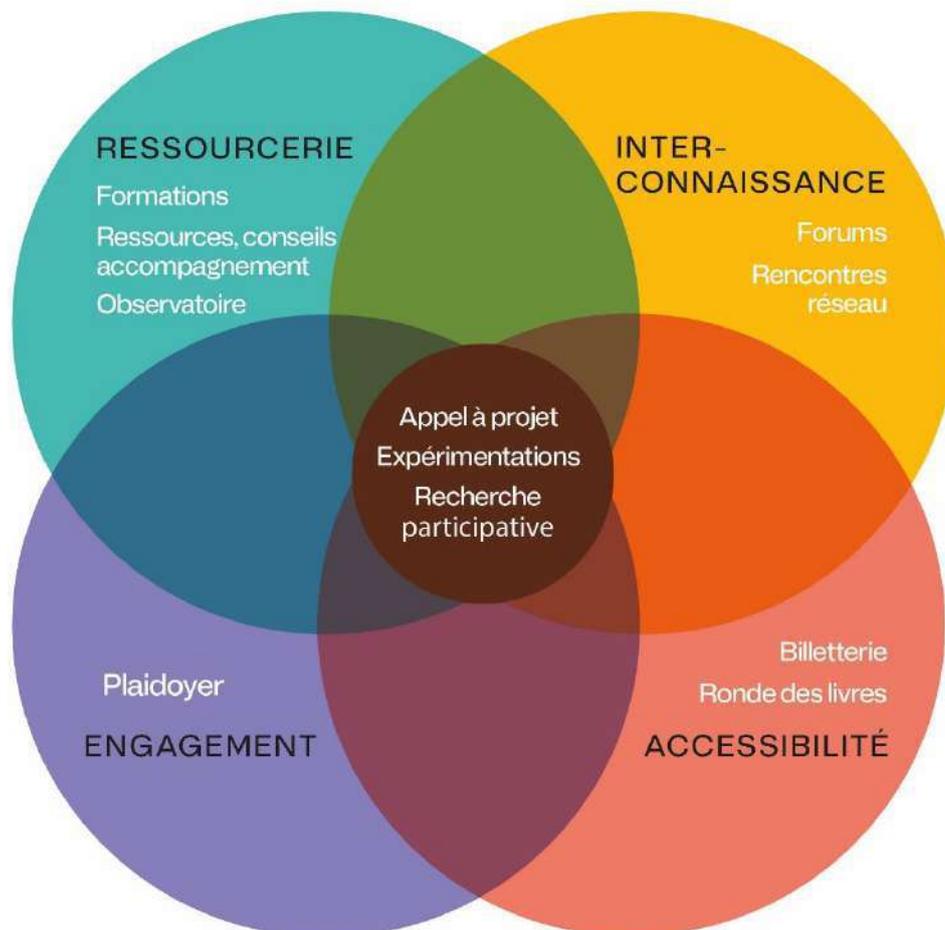
## 4. Objectifs, moyens mis en œuvre et évaluation

L'association Tôt ou t'art défend et promeut des valeurs fondamentales qu'elle tend à incarner dans ses actions et pratiques professionnelles au travers de 4 axes qui guident son projet associatif global. Nous prévoyons également l'évaluation continue de nos actions à travers des indicateurs prédéfinis.

### Une évaluation par projet et annuelle

En lien avec chaque moyen indiqué dans ce projet associatif, les membres du Conseil d'administration et l'équipe ont identifié des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Ces indicateurs permettront une évaluation par projet ainsi qu'une évaluation de l'action annuelle. Les rapports d'activités proposeront une évaluation des 4 axes sur la période de 2023 à 2028.

Pour mesurer la réalisation des objectifs, des données quantitatives (via par ex. des formulaires de satisfaction) et qualitatives (ex. entretiens avec les parties prenantes) seront collectées et analysées.



## AXE 1 – Faciliter l'accès aux ressources culturelles et la participation des personnes accompagnées à la vie culturelle

Depuis plus de 20 ans Tôt ou t'art travaille avec les acteurs et actrices de la Culture et de la Solidarité à lever les freins, financiers et psychologiques à l'accès dans les lieux culturels ou aux œuvres, par le biais de la billetterie solidaire mais également en développant les actions de médiation.

Depuis plus d'une dizaine d'années, en plus de faciliter l'accès, l'association encourage la création d'espaces de participation, notamment en accompagnant la conception de projets co-construits.

Dans la perspective de la réalisation des droits culturels de toute personne, Tôt ou t'art encourage les lieux culturels à favoriser la contribution de chaque personne, quelles que soient ses difficultés, en permettant un dialogue entre toutes les formes de cultures. S'il est vrai que les structures du réseau accompagnent à "franchir le seuil" des lieux culturels, il est primordial de reconnaître des qualités de prescripteurs à toutes personnes en tant qu'habitants et habitantes dans la création, le choix ou dans la manière de présenter des œuvres.

*Nous entendons ainsi la participation : « a. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix. b. Ce droit comprend notamment : la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les, langues de son choix ; la liberté d'exercer, en accord avec les droits reconnus dans la présente Déclaration, ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services ; la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de création ainsi qu'à leurs bienfaits ; le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle. »*

Art. 5, Déclaration des droits culturels, Fribourg, 2007

Objectifs	Moyens
<p><b>1/ Lever les freins financiers ou psychologiques à la participation à la vie culturelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser l'accessibilité financière aux activités</li> <li>• aider à franchir les seuils</li> <li>• permettre la participation aux dynamiques et aux lieux et appuyer les légitimités à prendre part</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tarification adaptée et homogène dans l'ensemble du réseau à travers un service de contremarquerie</li> <li>- Système de réservation simple et accessible en ligne (moteur de recherche et filtres) ou en personne</li> <li>- Sélection concertée de propositions culturelles en amont des saisons culturelles</li> <li>- Projets de co-sélection ou de co-programmation</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• renforcer l'implication des personnes en s'appuyant sur leurs propres ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information et sensibilisation des spectateurs habitués à fréquenter les lieux culturels</li> <li>- Diversifier les expériences : création de parcours thématiques qui permettent de découvrir différentes disciplines artistiques ou patrimoniales</li> </ul>
<p><b>2/ Prévoir une communication / transmission adaptée aux différentes personnes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de référents culturels dans chaque structure</li> <li>- Présentation des propositions culturelles pendant les Forums</li> <li>- Site internet collaboratif</li> <li>- Newsletter bi-mensuelle avec une sélection d'offres culturelles sur le territoire de la ville de Strasbourg incluant une diffusion ciblée</li> <li>- Mise en avant de projet co-construits et/ou partages d'expériences</li> <li>- Réalisation d'outils de communication: pour et par les référents ; pour et par les personnes accompagnées</li> </ul>
<p><b>3/ Garantir la qualité des propositions artistiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en lien avec des artistes intervenants professionnels et expérimentés dans le champ social</li> <li>- Veille au respect des ressources culturelles des personnes dans les postures des intervenants</li> <li>- Développement de temps de sensibilisation et de formation à destination des artistes intervenants (partenariat avec CFPI ou CFMI)</li> </ul>
<p><b>4/ Faire évoluer vers un changement de paradigme dans la dynamique des Droits culturels : de l'accès à la participation de toutes et tous</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instauration d'un nouveau vocabulaire et de nouvelles terminologies Ex. de "médiateur" à "facilitateur/ passeur"</li> <li>- Développement de formats de pratiques artistiques inclusifs</li> </ul>
<p><b>5/ Expérimenter des projets proposant des espaces de contribution à la vie culturelle ou d'expression des ressources culturelles de chacun et chacune</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre de notre appel à projet</li> <li>- En réponse à des appel à manifestation d'intérêt</li> </ul>
<p><b>6/ Soutenir le passage d'expérimentations accompagnées à des dynamiques autonomes et pérennes</b></p>	<p>Prévision de la continuité en concevant des projets comme le GAS ou le PAVE</p>

## AXE 2 – Animer, fédérer un réseau des structures des champs de la Culture, Solidarité, Santé et Justice en Alsace et garantir l’efficacité démocratique de nos instances

Pour permettre la participation des personnes accompagnées à la vie culturelle, nous souhaitons créer les conditions de l’interconnaissance et des espaces de concertation entre les différents acteurs et actrices du réseau afin de favoriser la réciprocité entre les domaines culturels et sociaux. Ainsi, l’association travaille à la rencontre, à la sensibilisation des personnes professionnelles et bénévoles du réseau. L’objectif est de construire un socle de valeurs, de références et de principes d’actions qui soient partagés par l’ensemble des acteurs et actrices des champs de la culture, du social, du médico-social et de l’insertion professionnelle.

Afin de garantir une équité de notre action sur l’ensemble du territoire alsacien, nous devons veiller à notre présence active sur les territoires, du Nord au Sud, en passant par les espaces ruraux, main dans la main avec les collectivités territoriales.

Aussi, notre gouvernance est à l’image de notre projet : ouverte et participative. Née sous l’impulsion de la loi d’orientation de 1998 relative à la lutte contre les exclusions et le droit pour tous à la culture et fondée sur un modèle associatif loi 1901, l’action de l’association repose depuis ses débuts sur un engagement fort de son collectif au service des personnes. La pluralité des forces vives apparaît comme une plus-value au service de l’action et s’illustre dans un Conseil d’Administration peuplé de profils variés issus de l’insertion, du milieu protégé, du médico-social et plus globalement de la santé ou encore exerçant dans la sphère culturelle. Pour renforcer plus encore l’aspect inclusif et coopératif, nous projetons d’opérer une transformation de la gouvernance de l’association pour aller vers plus de coopération au sein du réseau. Dans cette optique de “laboratoire de démocratie active”, il s’agit de s’inspirer d’autres modèles plus horizontaux, d’étudier la faisabilité et l’opportunité d’un changement de statut ou encore de donner l’opportunité aux bénéficiaires d’être partie prenante des instances de décision.

Objectifs	Moyens
<b>1/ Créer des rencontres, des liens, des passerelles</b> (inter-structures, inter-territoires, inter-champs) et <b>impulser l’interconnaissance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Espace-temps de partage entre les acteurs et actrices du réseau : forums, rencontres des référents et référentes, rencontres professionnelles ainsi que de nouvelles formules à inventer ( petits déjeuners, visio mensuelle ...)</li><li>- Identification de référents et référentes culturels au sein des structures des champs de la solidarité et de la culture, à l’interne et à l’externe, et mise à jour régulière de la base de données</li><li>- Rencontres professionnelles supra réseau (en vue de son élargissement)</li><li>- Forums Culture &amp; Solidarité</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste d'animateur de réseau</li> <li>- Temps de découvertes des disciplines artistiques et de découverte des enjeux sociaux</li> </ul>
<b>2/ Créer des références communes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un document de référence : actuellement charte d'accueil des publics datant de 2010 (à réviser)</li> <li>- Partage d'expériences</li> <li>- Co-formation</li> <li>- Sensibilisation et présentation inter-structures</li> <li>- Identification des attentes des acteurs et actrices</li> <li>- Confrontation des références de chacun et chacune en vue d'une culture commune</li> <li>- Glossaire/référentiel pour un vocabulaire commun</li> </ul>
<b>3/ Développer le travail et les logiques de transversalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en lien des structures sociales et culturelles et mutualisation des moyens</li> <li>- Encouragement aux projets co-portés notamment via l'appel à projet annuel : accompagnement/ ingénierie ; formation/ méthode ; aide financière</li> <li>- Mise en place de projets expérimentaux au croisement des deux secteurs type PAVE/ GAS...</li> <li>- Implication de nouveaux partenaires</li> <li>- Développement des adhésions des collectivités (services sociaux et culturels)</li> <li>- Capitalisation des expériences menées via les outils de communication notamment</li> </ul>
<b>4/ Veiller à l'équité territoriale de notre action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcement du maillage / présence sur le territoire : antenne dans le Haut-Rhin</li> <li>- Présence accrue dans les territoires ruraux et outils dédié à la facilitation de la mobilité</li> <li>- Développement d'un partenariat spécifique avec les collectivités territoriales</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'outils et méthodes permettant d'impulser des dynamiques territoriales de proximité (exemple : création de missions de « Passeurs culturels » sur les territoires co-portés par Tôt ou t'art et les collectivités)</li> </ul>
<p><b>5/ Combiner notre rôle de tête de réseau à celui d'opérateur des politiques culturelles et sociales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaborations avec les collectivités territoriales : accroître la mise en œuvre (d'intermédiaire" à "opérateur")</li> <li>- Création de nouveaux postes "terrain" pour accompagner les dynamiques de territoires les acteurs sociaux et culturels vers plus d'inclusion via les pratiques artistiques et culturelles</li> <li>- Développement d'un modèle de laboratoire pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des Droits culturels</li> <li>- Signature de conventions pluri-annuelles d'objectifs et de moyens avec plusieurs instances (Etat, département, villes)</li> </ul>
<p><b>6/ Une gouvernance à l'image de notre réseau : ouverte, participative, inclusive</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la participation des membres au sein des commissions thématiques : Animation du réseau, Formation &amp; ressources, Communication et Accompagnement culturel</li> <li>- Etude de la pertinence et faisabilité d'adopter un autre modèle de fonctionnement en collectif/ collaboratif type SCIC, sociocratie ex: réseau des tiers lieux en grand est en terme d'expertise partagée, Accompagnement de l'URSCOP</li> </ul>

### AXE 3 – Outiller et accompagner les acteurs et actrices de l'action sociale et culturelle, la Ressourcerie Culture & Solidarité

La Ressourcerie se nourrit de l'expérience des membres du réseau depuis plus de 20 ans, pour créer un espace de recherche, de documentation et de formation répondant à un double objectif :

- soutenir les structures de la Solidarité, Santé et Justice à créer des espaces d'accès et d'expression des ressources culturelles comme un moyen d'accompagnement social et d'inclusion,
- aider les établissements artistiques et culturels à entrer dans une relation de réciprocité avec les personnes en situation de vulnérabilité.

Si les activités de la Ressourcerie s'adressent à tous, un accompagnement privilégié est proposé aux membres du réseau à travers des temps d'information et de sensibilisation, de formation, de documentation, de conseils, de sensibilisation sur différentes thématiques transversales aux secteurs du réseau.

Objectifs	Moyens
<b>1/ Assurer une fonction d'observatoire et de veille</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport annuel d'activités</li> <li>- Assemblée Générale comme espace de partage des bonnes pratiques</li> <li>- Observatoire</li> <li>- Veille informationnelle</li> </ul>
<b>2/ Orienter et conseiller les travailleurs sociaux et les médiateurs culturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point info conseils à formaliser</li> </ul>
<b>3/ Accompagner et valoriser les projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien et financement d'intervention artistique via un appel à projets</li> <li>- Mise à disposition d'ingénierie via poste chargé de formation/ressources</li> <li>- Promotion et valorisation des actions menées par les membres du réseau</li> </ul>
<b>4/ Former les acteurs et actrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la certification en tant qu'Organisme Formation (Qualiopi)</li> <li>- Poursuite du développement du pôle formation en répondant aux enjeux des secteurs concernés</li> <li>- Intervention dans d'autres formations</li> </ul>

<b>5/ Produire, partager et diffuser des ressources, des données et des outils sur la thématique culture et solidarité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fonds documentaire matériel et en ligne</li><li>- Mise en place de recherches-actions en lien avec l'université</li><li>- Edition d'articles en lien avec des chercheurs</li><li>- Création de supports pédagogiques (tutos, Podcast...)</li><li>- Génération de contenu en lien avec les expérimentations des membres du réseau</li><li>- Contribution à la rédaction de ressources universitaires, à la vulgarisation et à la diffusion de celles-ci : prise de contact avec l'Université de Strasbourg</li></ul>
--	---

## AXE 4 – Contribuer à la visibilité de notre action et à la présence de notre expertise dans les instances locales, nationales et internationales

Comment recréer du sens dans les politiques publiques ? Comment faire en sorte qu'elles prennent en compte l'importance des secteurs culture et solidarité ? Comment outiller les décideurs publics pour qu'ils soient en mesure de (re)concevoir des politiques publiques plus désirables incluant ces thématiques ?

C'est tout l'enjeu de ce dernier axe qui œuvre à la prise de conscience et au renforcement à tout niveau de l'exercice des Droits culturels.

Notre capacité à fédérer autour de nous un grand nombre de structures et de personnes, notre propension à l'innovation, notre expérience sur le sujet, nous légitime à porter un message auprès des décideurs politiques régionaux et à nous insérer dans des réseaux et des logiques supra-locales qui défendent des valeurs équivalentes. A travers notre projet associatif global, nous souhaitons renforcer notre positionnement militant et notre dynamique d'engagement et de "lobbying". Ce dernier s'entend surtout comme la planification et la réalisation d'actions qui cherchent à transformer les politiques, les attitudes et les pratiques en faveur de l'épanouissement des personnes et vers une société inclusive. Il s'agit de développer des actions médiatiques, des prises de position publiques, des plaidoyers, des interpellations citoyennes ou encore de rassemblements, de manifestations, ou d'actions non-violentes.

Après 20 ans d'actions et d'investigations, les membres et l'équipe qui portent le projet de Tôt ou t'art sont devenus des éléments légitimes et incontournables des espaces de réflexion et de contribution que sont les colloques, comités consultatifs des institutions, à l'échelle locale voire nationale. En véritable "think tank", nous développerons cet axe à d'autres échelles (européenne, internationale...) pour contribuer au développement de l'expertise générale sur l'importance des déterminants culturels dans l'épanouissement des personnes et le respect de l'exercice des Droits culturels.

Objectifs	Moyens
<p><b>1/ Consolider, valoriser et élargir notre expertise en contribuant aux réflexions des secteurs Culture et Solidarité, aux niveaux régional, national et international</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence dans des commissions thématiques des partenaires publiques</li> <li>- Participation et intervention lors de différents colloques liés à la thématique culture et solidarité</li> <li>- Participation au Groupe d'Appui National Culture, chargé de développer le positionnement de la FAS concernant la culture, pour l'inscription de la culture dans toutes les politiques publiques de lutte contre la précarité et d'accueil des étrangers, dans l'ensemble des textes structurants (schémas, projets...), au même titre que les autres dimensions de l'accompagnement (hébergement, santé, emploi...)</li> <li>- Participation à l'élaboration de colloque ou événements nationaux sur ce thème</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription dans des dynamiques nationales</li> <li>- Interaction avec d'autres aires géographiques menant des recherches sur ces questions (prises de contact avec les centres culturels belges ou le Québec)</li> <li>- Mise en place d'actions communes avec le Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles: recherches participatives</li> </ul>
<b>2/ Rendre plus visible notre cause</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'actions médiatiques sous la forme d'expression écrite (courrier, lettre ouverte, pétition, publication de rapport d'enquêtes) ou orale (prise de parole dans un conseil, conférence de presse)</li> <li>- Montage d'actions d'interpellation citoyenne</li> <li>- Rencontres avec des responsables politiques et directeurs des structures culturelles et (médico-)sociales</li> <li>- Reconnaissance d'utilité publique</li> <li>- Collaboration avec des acteurs de la société civile (mécénat)</li> </ul>
<b>3/ Développer les soutiens et l'engagement militant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte du bénévolat</li> <li>- Guide de l'implication des salariés et des bénéficiaires (cf les modèles de transition)</li> <li>- Organiser des moments conviviaux, rassemblement et festifs</li> <li>- Ouverture de la gouvernance : que les personnes en situation de vulnérabilité elles-même puissent s'investir : siéger au CA, participer aux commissions (méthodes, outils, accompagnement adéquat à mettre en place)</li> <li>- Travail avec les entreprises du territoire dans le cadre de leur politique RSE (développement du mécénat financier et de compétences)</li> </ul>
<b>4/ Agir auprès des élus en participant à l'innovation sociale et au design des politiques publiques<sup>3</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils et outils auprès des élus locaux dans la mise en oeuvre de politiques sociales et culturelles transversales</li> <li>- Participation à des échanges / groupe de travail / projets pour développer de nouveaux modèles et fonctionnements économiques, sociaux...</li> <li>- Développement d'un modèle de laboratoire pour accompagner les territoires dans la mise en oeuvre des Droits culturels</li> </ul>

<sup>3</sup> C'est une méthode pour concevoir, avec l'utilisateur, des équipements, des services, des politiques publiques les plus adaptés aux usages. Objectif : améliorer la performance des services publics rendus à l'utilisateur. Au travail « en silo », l'administration doit substituer le modèle de l'open source, c'est-à-dire une économie de l'échange et du partage qui produit de l'efficacité et de la connaissance. L'expertise traditionnelle doit laisser place à une nouvelle approche de l'utilisateur des politiques, redonner une place centrale à la question des usages et des usagers, l'élément clé de la compréhension des enjeux et de l'élaboration des solutions. Extrait de l'interview de Stéphane Vincent, délégué général de la 27e Région, article publié le 10 avril 2014 dans la lettreducadre.fr